

ASL SYNDICAT DU DOMAINE DE VALCROS
Domaine de Valcros
83250 LA LONDE LES MAURES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
12/07/2018

PROCES VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASL :

SYNDICAT DU DOMAINE DE VALCROS,
sis à 83250 LA LONDE LES MAURES,
Domaine de Valcros.

Qui s'est tenue le jeudi 12/07/2018 à 18 heures.

Centre d'information du Domaine de Valcros,
Rond point de VALCROS.

Sur convocation régulièrement notifiée par le Président.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour notifié aux Membres conformément aux dispositions des statuts et de l'ordonnance du 01/07/2004.



Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les Membres ainsi que les Mandataires dès leur entrée en séance.

Il ressort que : 24 Membres sur 30
 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410
 étaient présents ou régulièrement représentés.

Etaient présents	:	20	Membres	30	Totalisant	2892151	Tantièmes sur	3586410
Etaient représentés	:	4	Membres	30	Totalisant	339235	Tantièmes sur	3586410
Etaient absents	:	6	Membres	30	Totalisant	355024	Tantièmes sur	3586410

Présents en début de séance :

ASL BELLEVUE (76166) - ASL CARDELINA (122664) - ASL CROS MARAVENNE (162692) - S.A. DOMAINE DE VALCROS (290410) - ASL LA GALINETTE (529134) - ASL LA PINEDE DU LAC (123823) - ASL LE MOUNEIRET (85742) - ASL LE PUIITS (135943) - ASL LES ADRETS (150954) - ASL LES CHENES (72610) - ASL LES COLLINES AUX AMANDIERS (98934) - ASL LES COLLINES BLEUES EST (36770) - ASL LES COLLINES BLEUES OUEST (32570) - ASL LES CORNICHERS DU GOLF (103624) - ASL LES HAMEAUX DE VALCROS (65437) - ASL LES HAUTS DE VALCROS (22365) - ASL LES JARDINS DE LA VERNATELLE (28140) - ASL LES MAS DE LA CHESNAIE (151859) - S.A. DU GOLF (515200) - S.A.R.L. DU LAC (87114).

Représentés :

ASL LE ROUCAS (190009) (Mr LAMBERT) - ASL LES BAS DE LA VERNATELLE (14400) (Mr ARNOUX) - S.A.R.L. LOTTIVAL (1930) (Mr DENIZOT) - Société SCCV COUNTRY CLUB (132896) (S.A. DOMAINE DE VALCROS).

Absents n'ayant pas envoyé de pouvoir :

ASL ALICASTRE (64799) ; ASL BARON BELVEDERE (135390) ; ASL LA VALLEE BLEUE (8480) ; ASL LE BARON PERCHE (9091) ; ASL LES BALCONS D ALICASTRE (76842) ; ASL LES HAUTS DE LA VERNATELLE (60422).

1) Démission des membres du Bureau Syndical de l'A.S.L.

Madame J. CARLETON, Messieurs J.G. DENIZOT, P. BOMBRAÏ, D. LAVENET, P. BOLAND démissionnent.

Le Président Mr J.P. VIALIS a également annoncé sa démission. (Mail du 04/06/2018).

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés. .

1bis) Nomination d'un nouveau Bureau Syndical

Sur proposition de Mr Boland, un nouveau bureau complètement constitué se présente :
Mrs Denizot, Lavenet, Bombray, Liscoët, Pronzati & Boland forment ce bureau avec une parité parfaite entre Valcros Rive Droite & Valcros Rive Gauche.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

Ont voté POUR : 3108722 tantièmes

S'est ABSTENU : 122664 tantièmes

ASL CARDELINA (122664)

Après adoption de ce bureau syndical à la majorité des personnes présentes et représentées,
Mr Boland précise les fonctions de chaque membre au sein de ce bureau :

J.G. Denizot - Trésorier / D. Lavenet - Vice-Président / Ph. Boland - Président /

J.C. Liscoët - Secrétaire / R. Pronzati - Trésorier adjoint / P. Bombray - Membre suppléant /

2) Constitution du Bureau de séance.

2a) Désignation de 2 scrutateurs

Candidats : Mr A. Arnoux - A.S.L. Les Bas de la Vernatelle

M. Ch. De Guitaut - Domaine de Valcros

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Elus Scrutateurs de séance de l'assemblée à l'unanimité des présentes et représentés. .

2b) Désignation du secrétaire de séance.

Candidat : BILLON C.G.I. représenté par M. Thomas MARTINEZ

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Elu Secrétaire de séance de l'assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

Le « Bureau de séance » de l'Assemblée Générale est ainsi composé de :

Présidence : Monsieur BOLAND

Scrutateurs : Monsieur de Guitaut - Monsieur Arnoux - ASL Les Bas de la Vernatelle.

Secrétaire : BILLON C.G.I. représenté par M. Thomas MARTINEZ.

Le « Bureau » certifie alors exacte la Feuille de présence signée par les Colotis ou leurs Mandataires et constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer sur les questions portées à l'Ordre du Jour.

Les pièces dont la loi prescrit la libre consultation sont mises à la disposition de l'Assemblée Générale, à savoir notamment :

- . Les Statuts,
- . Le registre des procès-verbaux,
- . La copie de la lettre de convocation,
- . La justification des envois en recommandé avec accusé de réception,
- . Les factures et pièces de caisse,
- . La feuille de présence signée par les personnes présentes ou les mandataires,
- . Les pouvoirs.

3) EXPOSE DU PRESIDENT SUR L'ACTIVITE DE NOTRE ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2017.

En absence du rédacteur de la convocation, (Mr Vialis étant absent), le bureau procède à la lecture de ce rapport à l'Assemblée générale qui en prend acte.

4) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 AVRIL 2017.

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 avril 2017.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ARRETE AU 31/12/2017. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE.

Après commentaire du bureau sur l'état des charges diffusé et réponses aux questions posées, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de 3.306,41 € aux fonds propres d'un montant de 48.171,21 €.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

Ont voté POUR : 3107563 tantièmes

S'est ABSTENU : 123823 tantièmes

ASL LA PINEDE DU LAC (123823)

6) QUITUS AU BUREAU DE SA GESTION POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017.

A l'énoncé de la résolution, Mr de Guitaut (Domaine de Valcros), précise que, pour les voix qu'il représente, il vote le quitus pour la gestion du bureau de l'ASL à l'exception de celle de son Président, Mr Vialis.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

Ont voté POUR : 2853502 tantièmes

Se sont ABSTENUS : 377884 tantièmes

ASL LA PINEDE DU LAC (123823) ; ASL LES BAS DE LA VERNATELLE (14400) ; ASL LES HAMEAUX DE VALCROS (65437) ; ASL LES HAUTS DE VALCROS (22365) ; ASL LES MAS DE LA CHESNAIE (151859)

7) APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018.

Après lecture, le budget prévisionnel est approuvé pour son montant de 14.008 €

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés..

Ont voté POUR : 3070798 tantièmes

Se sont ABSTENUS : 160588 tantièmes

ASL LA PINEDE DU LAC (123823) ; ASL LES BAS DE LA VERNATELLE (14400) ; ASL LES HAUTS DE VALCROS (22365)

8) APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019.

En fonction des documents en leur possession, et tout en regrettant le manque de temps d'analyse, le bureau propose l'adoption du budget prévisionnel 2019.

Le budget prévisionnel est approuvé pour son montant de 14.008 €.

Suite à des questions posées sur le respect de ce budget prévisionnel, il est précisé par le trésorier que le bureau dans son ensemble estime la proposition sérieuse et réaliste.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

Ont voté POUR : 3070798 tantièmes

Se sont ABSTENUS :

160588 tantièmes ASL LA PINEDE DU LAC (123823) ; ASL LES BAS DE LA VERNATELLE (14400) ; ASL LES HAUTS DE VALCROS (22365)

9) PROVISION POUR TRAVAUX. PROPOSITION DE PASSER DE 6.000 € A 10.000 €.

Concernant cette résolution, faute de précisions sur le fondement de cette proposition, le bureau propose de rejeter momentanément ce vote. Dans un premier temps, il est précisé que cette provision pour travaux est destinée à la station d'assainissement et certains équipements (U.V.) La provision pour travaux reste donc de 6.000€ par an.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des présents et représentés. .

Ont voté CONTRE : 3086357 tantièmes

Se sont ABSTENUS : 145029 tantièmes

ASL CARDELINA (122664) ; ASL LES HAUTS DE VALCROS (22365)

10) RECONDUCTION POUR 1 AN DU CONTRAT DE GESTION COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE DU CABINET C.G.I BILLON POUR UN COUT ANNUEL DE 1.450 € TTC

L'Assemblée Générale reconduit le contrat de secrétaire administratif du BILLON C.G.I. BILLON pour une durée de 1 année.

L'Assemblée Générale désigne le président de L'ASL, Monsieur BOLAND, pour signer le contrat de secrétaire administratif.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Le secrétaire remercie l'Assemblée générale.

11) VALIDATION DE L'ETUDE REALISEE CONCERNANT L'ANALYSE DES RISQUES DE DEFAILLANCE DE LA STEP. MONTANT DE L'ETUDE REALISEE : 11.592 €.

Eu égard du contexte, l'Assemblée décide de surseoir à la validation de l'étude et de porter ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale de 2019 afin de laisser la possibilité au nouveau bureau de s'imprégner du dossier.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Abstention à l'unanimité des membres présents et représentés. .

12) POINT SUR LES TRAVAUX EXECUTES EN 2017 : NETTOYAGE DES CHEMINS ET FACTURE DE L'ONF.

L'Assemblée prend acte.

Ce point d'information n'appelle pas au vote d'une résolution.

13) POINT SUR LES TRAVAUX A EXECUTER EN 2018. DEBROUSSAILLAGE DES ALENTOURS DE LA STATION D'EPURATION ET DU POSTE UV.

L'Assemblée prend acte de ce point d'information.

Il est signalé à l'assemblée que les travaux de débroussaillage préconisés ont été réalisés entretemps.

La résolution n'appelle pas au vote de l'assemblée générale sur une action à réaliser.

14) POINT SUR LES PRECONISATIONS ISSUES DE L'ETUDE CONCERNANT L'ANALYSE DES RISQUES.

Comme pour le point 11, l'Assemblée décide de surseoir à la validation de l'étude et de porter ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale de 2019 afin de laisser la possibilité au nouveau bureau de s'imprégner du dossier.

L'Assemblée décide de surseoir à la prise en connaissance de l'analyse par le bureau afin de statuer sur les suites à donner.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Cette résolution mise aux voix et l'unanimité des présents ou représentés s'abstient.

15) DEVIS CONCERNANT LES EQUIPEMENTS DE SECOURS A ACQUERIR SELON PRECONISATION DU RAPPORT CI-DESSUS.

Sans objet compte tenu des votes de la résolution n° 14.

16) DEVIS CONCERNANT L'AQUISITION DE DEUX GROUPES ELECTROGENES POUR LA STATION D'EPURATION ET LE POSTE DE RELEVAGE S4 SELON PRECONISATION DU RAPPORT CI-DESSUS

Sans objet compte tenu des votes de la résolution n° 14.

17) CONTROLE ONF

L'ONF nous a indiqué par courrier que le temps imparti pour les contrôles était insuffisant. L'ONF propose d'approfondir les contrôles dans chaque ASL, ces contrôles approfondis étant étalés sur plusieurs années.

Compte-tenu du passage à 100 mètres pour certaines ASL et du pourtour de certaines parties communes non conformes, nous vous proposons de porter à la durée des contrôles (la journée est facturée 650 € hors taxes) à 5 jours. Modification en conséquence des budgets 2018 et 2019.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés..

18) DEBROUSSAILLEMENT - OLD - CAS DES RECIDIVISTES.

En cas de récidive des propriétaires ou ASL ayant été verbalisés, le bureau syndical après étude au cas par cas, fera part de ses réflexions, et de son analyse, cela en concertation avec les services de la Mairie et ou de la Préfecture. Ces réflexions seront débattues au cours de prochaines réunions et lors de la prochaine AG de 2019.

Dans un premier temps, le bureau syndical ainsi que les membres de l'AG pensent que ce rôle revient à la mairie et ne souhaite pas s'y substituer.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est rejetée à l'unanimité des présents et représentés..

19) CAS DES LANGUES DE VERDURE PENETRANT A L'INTERIEUR DE VALCROS ET NE PRESENTANT PAS UN RESPECT DE LA LEGISLATION, ELLES CONCERNENT PRINCIPALEMENT DES PARTIES COMMUNES.

Ces parcelles seront visitées en premier, l'une d'entre elles étant en particulier classée comme « passage de feu » par les autorités. Elles pénètrent profondément à l'intérieur de VALCROS et sont bordées par de nombreuses maisons.

Compte tenu du danger éventuel présenté par ces parcelles, nous vous proposons de faire effectuer un deuxième contrôle 15 jours après le premier pour vérifier la mise en conformité et faire procéder à un procès-verbal d'infraction transmis au Tribunal si les travaux se sont pas effectués. Il est spécifié que ces parties spécifiques ont été vérifiées et traitées par les personnes ou ASL concernées.

L'Assemblée générale prend acte de l'information donnée.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

20) DEMANDE DE M. GARNIER / (ASL LA PINEDE DU LAC) CONCERNANT L'ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES REPARATIONS

Monsieur GARNIER demande des explications concernant la gestion de ces réseaux. .

Monsieur DE GUITAUT fait un rappel des règles statutaires concernant la répartition des travaux d'entretien des réserves d'eaux usées.

Il est également fait état de la différence entre l'entretien des réseaux et la réfection de ceux-ci en cas de défaillance ou de rupture.

Le bureau prenant acte, s'engage à reprendre les termes du contrat avec le Fermier Général, et en fournira une synthèse au plus tard lors de la prochaine AG de 2019.

La résolution ne fait pas objet de vote.

21) DEMANDE DE MME LINGARD (ASL BELLEVUE) CONCERNANT LA MUTUALISATION DES FRAIS DE DEBROUSSAILLEMENT.

Madame LINGARD donne toute explication concernant sa demande.

Le bureau de l'ASL répond qu'une politique de débroussaillage commune est inenvisageable aux frais de l'entière ASL du Domaine de Valcros.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Mise aux voix, cette résolution est rejetée à l'unanimité des présents et représentés..

22) ASSURANCE.

Le matériel (pompe, armoire électrique, presse à bande, etc....) n'est pas assuré. Il convient de prendre une position pour l'assurance de ce matériel dès qu'il aura été défini et analysé par le bureau syndical. Il est clair pour tout le monde que tout matériel dont nous avons la responsabilité doit être assuré.

Le nombre de personnes ayant voté est de 24 totalisant 3231386 tantièmes sur 3586410.

Abstentions : Cette résolution mise aux voix et l'unanimité des présents ou représentés.

L'Assemblée décide de surseoir à cette étude dans l'attente d'autres éléments.

23) POTEAUX INCENDIES

Les pompiers n'assurant plus le contrôle des poteaux incendie, ces contrôles sont maintenant placés sous la responsabilité de leurs propriétaires pour les poteaux privés et de la Mairie pour les poteaux publics.

La commune a fait procéder à un contrôle général de tous les poteaux (privés et publics). Un certain nombre de poteaux situés sur Valcros ont été déclarés non conformes. Des travaux de mise aux normes ont été demandés.

Aucune entreprise ne peut intervenir sur les poteaux incendie sans avoir au préalable obtenu l'aval de VEOLIA ou des services de la Mairie.

Monsieur de Guitaut explique l'évolution de responsabilité concernant les bornes à incendie.

Le dossier est actuellement pendant auprès des services de la mairie.

Le bureau s'annonce vigilant concernant ce dossier.

La résolution ne fait pas l'objet d'un vote.

24) SUR PROPOSITION D'UN MEMBRE DU CONSEIL : ACQUISITION OU LOCATION D'UN DEFIBRILLATEUR QUI SERAIT POSITIONNE AU BUREAU DE VALCROS.

Les devis seront proposés lors de la prochaine réunion d'Assemblée générale.

Le défibrillateur serait posé à l'extérieur du bureau de Valcros.

Le propriétaire a déjà donné son accord de principe.

25) QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20H15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du « bureau » après lecture.

PROCES VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASL :

SYNDICAT DU DOMAINE DE VALCROS,
sis à 83250 LA LONDE LES MAURES,
Domaine de Valcros.

Qui s'est tenue le jeudi 12/07/2018 à 18 heures.

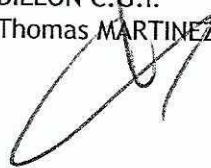
LE PRESIDENT

Monsieur BOLAND



LE SECRETAIRE

BILLON C.G.I.
Thomas MARTINEZ



LES SCRUTATEURS

Monsieur DE GUITAUT



Monsieur ARNOUX
(ASL LES BAS DE LA VERNATELLE)

